

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le

ID : 033-213302292-20260427-CFU2025COM-BF



# Note de présentation brève et synthétique concernant les délibérations relatives aux votes des budgets

Commune de Lanton



# Sommaire

## 1) Préambule (cadre général du budget et cycle budgétaire)

## 2) Budget principal de la commune

- Compte Financier Unique 2025 (résultats, détails des sections de fonctionnement et d'investissement)
- Budget Primitif 2026 (section de fonctionnement, section d'investissement, endettement)

## 3) Budget annexe forêt (Compte Financier Unique 2025, Budget Primitif 2026)

# Préambule

La loi NOTRe, en son article 107, a modifié l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles. Cette dernière est jointe au compte financier unique et au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

# Préambule : Le cadre général du budget

## Budget

Dépenses et  
recettes de  
**fonctionnement**  
(€)

Dépenses et  
recettes  
**d'investissement**  
(€)

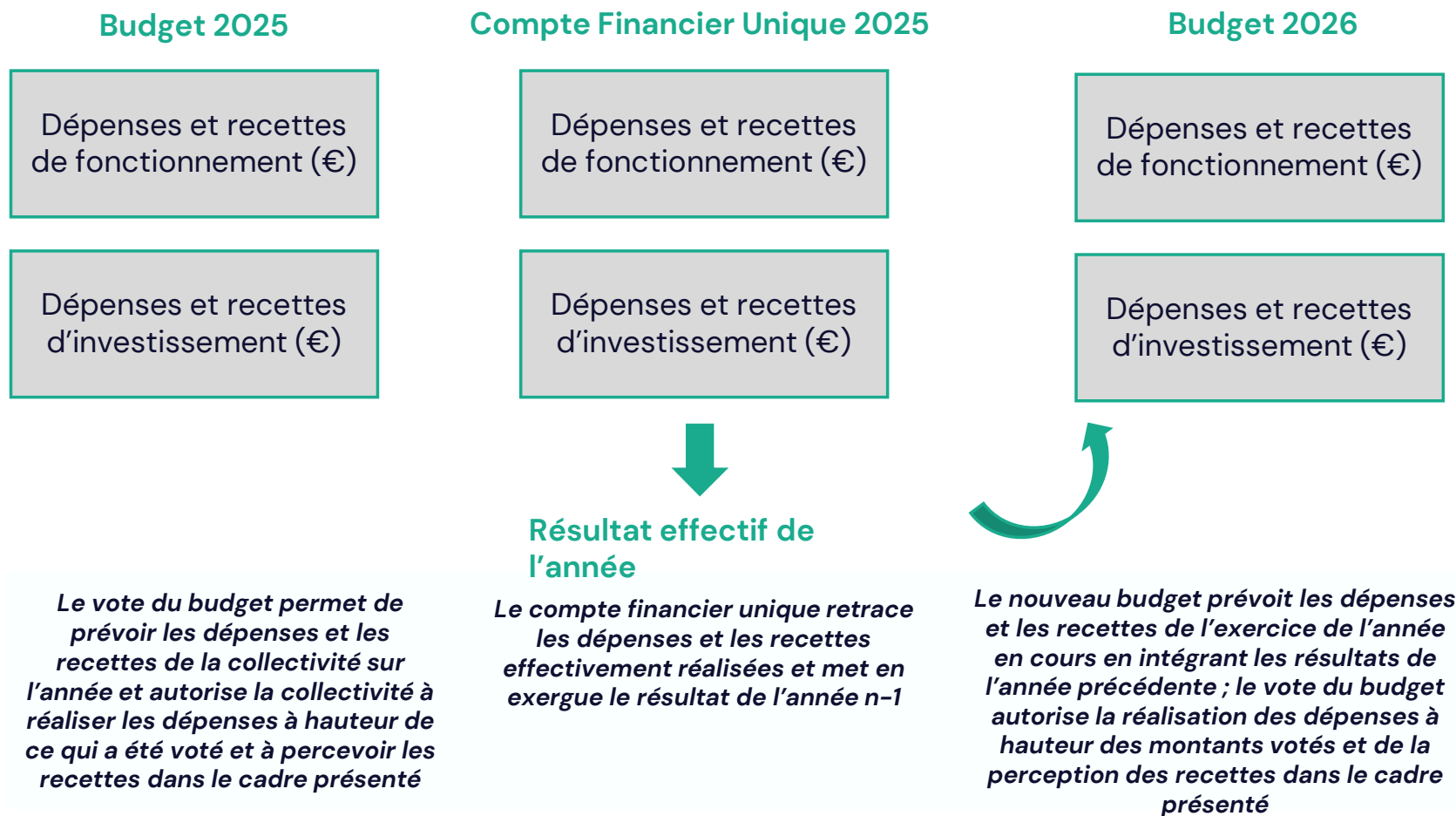
Le budget de la commune est structuré en deux sections :

- La section de fonctionnement
- La section d'investissement

La **section de fonctionnement** regroupe l'ensemble des dépenses nécessaires au **fonctionnement des services** de la collectivité (les dépenses de personnel, les dépenses à caractère général que sont l'énergie, les fournitures, l'entretien, les assurances, etc) et sont donc des dépenses annuelles récurrentes. Les recettes de fonctionnement sont également à ce titre des recettes récurrentes (dotations de l'Etat, produits des services, fiscalité, etc).

La **section d'investissement** regroupe l'ensemble des **dépenses d'équipements** de la commune qui font évoluer son patrimoine (travaux, achats de gros matériels, etc), il peut s'agir de travaux d'entretien courants (bâtiments, tronçons de route, de réseaux) ou d'opérations ponctuelles (végétalisation de la cour d'école). Les recettes sont donc spécifiques à ces types d'opérations (subventions, emprunts, cessions d'actifs, etc). L'épargne dégagée par le fonctionnement courant de la collectivité permet l'autofinancement d'une partie de ces opérations.

# Préambule : Le Cycle budgétaire



# Budget Principal de la Commune : Compte Financier Unique 2025

- Le compte financier unique retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année.
- Il rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les deux sections.
- Il retrace les mouvements effectués, fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section et présente les résultats comptables de l'exercice.
- Les engagements pris sur l'année 2025 mais non réalisés, sont retranscrits au travers des Restes-A-Réaliser (RAR). Ces dépenses, non facturées sur 2025, sont attachées à l'exercice (par exemple des travaux débutés en 2025 qui se termineront en 2026). Ils doivent être pris en compte pour déterminer le résultat de l'année 2025 car ces dépenses concernent l'année 2025.
- Cette comptabilité permet de suivre en permanence la consommation des crédits et de s'assurer du respect des autorisations budgétaires votées. Elle a également pour objectif de dégager les résultats budgétaires de l'exercice.
- Le Compte Financier Unique est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».
- La loi de Finances 2024 a introduit l'obligation d'intégrer une annexe « budget vert » à partir de 2024, qui retranscrit la part des dépenses d'investissements de la collectivité pour la transition écologique.

# Budget Principal de la Commune : Résultat 2025 du CFU

## Points saillants de l'année 2025 permettant l'atteinte des résultats de clôture :

**Un ralentissement marqué de la croissance des dépenses de fonctionnement**, principalement lié à une forte diminution du chapitre 011 (Charges à caractère général) par rapport à 2024, traduisant une meilleure maîtrise des charges courantes.

- **Une dynamique des recettes portée par l'effort fiscal sur les résidences secondaires**, avec une progression du chapitre 73 (Fiscalité) principalement issu des bases fiscales
- **Un budget forêt excédentaire**, permettant le reversement de 185 k€ au budget principal, dans une logique similaire à celle observée en 2024.
  - **Un léger redressement des recettes de DMTO (Droits de Mutation à Titres Onéreux)**, après le fort repli enregistré en 2024 (-377 k€, soit environ 60 % du niveau d'avant-crise sanitaire). L'année 2025 enregistre ainsi une hausse de +179 k€, à analyser dans un contexte immobilier encore incertain.
  - **Une amélioration des équilibres de fonctionnement**, avec un effet ciseau qui s'atténue sur la période et s'inverse entre 2024 et 2025, permettant de dégager un niveau d'épargne suffisant pour assurer à la fois le remboursement des emprunts et un autofinancement satisfaisant des investissements.
- **Un niveau d'investissement plus important en 2025** avec **4,073 M€** de dépenses réalisées (+914 k€ par rapport à 2024) et **1,5 M€ de restes à réaliser** soit un total de **6,2 M€ d'investissements engagés**. Certaines des opérations initiées en 2025 se poursuivront en 2026 et d'autres seront supprimées en fonction des projets de la nouvelle mandature.
- **Une marge de manœuvre financière préservée**, autorisant le recours à l'emprunt pour le financement des investissements, au regard d'une capacité de désendettement de **4,29 années en 2025**, sous réserve du maintien de la maîtrise des dépenses de fonctionnement et des niveaux d'épargne.

Résultat 2025	Fonctionnement	Investissement	Total	RAR 2025
Total des recettes	11 457 810,52	5 428 249,38	16 886 059,90	
Total des dépenses	10 286 030,94	4 647 481,27	14 933 512,21	
Résultat de l'exercice	1 171 779,58	780 768,11	1 952 547,69	
Résultat reporté (2024)	2 036 286,04	-1 391 297,20	644 988,84	
<b>Résultat de clôture</b>	<b>3 208 065,52</b>	<b>-610 529,09</b>	<b>2 597 536,53</b>	<b>-748 812,64</b>

# Budget Principal de la Commune : La Section de Fonctionnement

Les **dépenses totales de la section de fonctionnement** s'élèvent à 10 286 030,94 € :

- 9 620 102,81 € en dépenses réelles de fonctionnement ;
- 665 928,13 € en dépenses d'ordre (1) de fonctionnement (amortissements et cessions d'immobilisations).

Elles se répartissent par chapitre de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement – CA 2025		Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total réalisé
011	Charges à caractère général	2 533 472		2 533 472
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 132 040		5 132 040
014	Atténuations de produits	774 381		774 381
65	Autres charges de gestion courante	998 143		998 143
66	Charges financières	167 782		167 782
67	Charges exceptionnelles	0		0
68	Dotations aux provisions	14 285		14 285
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>9 620 103</b>	<b>0</b>	<b>9 620 103</b>
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections		665 928	665 928
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>9 620 103</b>	<b>665 928</b>	<b>10 286 031</b>

## Lexique

Atténuations de produits : dégrèvement sur impôts à la charge de la collectivité

Autres charges de gestion courante : subventions aux associations, au CCAS (2), contributions obligatoires à des organismes, indemnités élus

Charges financières : intérêts de la dette

## Précisions relatives à la masse salariale :

- Les dépenses de personnel représentent la moitié des dépenses de fonctionnement total (50%) ;
- 85% des ETP de la Commune occupent un emploi à temps complet ;
- Globalement, les femmes représentent 56% des ETP présents au 31 décembre 2025 ;
- La moyenne d'âge du personnel s'élève à 47 ans.

(1) Contrairement aux opérations réelles qui se traduisent par des encaissements financiers ou des décaissements effectifs, les opérations d'ordre sont des écritures sans flux financiers réels et sont toujours équilibrées entre les sections (fonctionnement et/ou investissement), elles n'ont pas de conséquences sur la trésorerie et ne sont qu'un jeu d'écritures.

(2) CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

# Budget Principal de la Commune : La Section de Fonctionnement

Les **recettes totales de la section de fonctionnement**, hors excédent reporté, s'élèvent à 11 457 810,52 € :

- 11 338 588,29 € en recettes réelles de fonctionnement ;
- 119 222,23 € en recettes d'ordre de fonctionnement. (Régies et cessions d'immobilisations)

Elles se répartissent par chapitre de la façon suivante :

Recettes de fonctionnement – CA 2025		Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total réalisé
13	Atténuation des charges	69 969		69 969
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	635 849		635 849
73	Impôts et taxes	8 243 818		8 243 818
74	Dotations et participations	1 716 753		1 716 753
75	Autres produits de gestion courante	455 618		455 618
76	Produits financiers	9		9
77	Produits exceptionnels	198 842		198 842
78	Reprises sur provision	17 730		17 730
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>11 338 588</b>	<b>0</b>	<b>11 338 588</b>
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections		119 222	119 222
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>11 338 588</b>	<b>119 222</b>	<b>11 457 811</b>

## Lexique

Atténuations de charges : une partie des remboursements des indemnités journalières du personnel

Produits des services, domaines et ventes diverses : tarification des services (enfance jeunesse, etc), remboursement de mise à disposition de personnels auprès d'autres structures

Impôts et taxes : le produit des impôts locaux, des reversements des produits de droits de mutation à titre onéreux, etc

Dotations et participations : dotations de l'Etat et autres organismes

Autres produits de gestion courante : excédent du budget annexe forét

Produits exceptionnels : autre partie des remboursements des indemnités journalières du personnel

# Budget Principal de la Commune : La Section d'investissement

Les **dépenses totales de la section d'investissement**, hors déficit reporté, s'élèvent 4 647 481,27 € :

- 4 466 656,95 € en dépenses réelles ;
- 180 824,32 € en dépenses d'ordre. (Ecritures d'équilibre budgétaire sur Avances et autres acquisitions)

Elles se répartissent par chapitre de la façon suivante :

Dépenses d'investissement – CA 2025		Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total réalisé
20	Immobilisations incorporelles	101 969		101 969
204	Subventions d'équipement versées	10 823		10 823
21	Immobilisations corporelles	3 906 244		3 906 244
23	Immobilisations en cours	20 004		20 004
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>4 039 040</b>		<b>4 039 040</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	392 974		392 974
13	Subventions d'investissement	34 153		34 153
26	Participations et créances rattachées	490		490
45	Opération pour compte de tiers	0		0
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections		119 222	119 222
41	Opérations patrimoniales		61 602	61 602
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>4 466 657</b>	<b>180 824</b>	<b>4 647 481</b>

## Lexique

Emprunts et dettes assimilées : montant du remboursement du capital de l'emprunt sur l'année

Total des opérations d'équipement : volume total des opérations d'investissements facturées sur l'année 2024 (les opérations dont les montants sont engagés mais non facturés sur 2024 – les restes-à-réaliser ou RAR ne sont pas pris en compte dans ce total)

*Un niveau d'investissement réalisé sur 2025 soutenu avec un **niveau total d'engagement** au total de 5,625 M€ dont 4,039M€ d'opérations facturées sur l'année 2025 et 1,586 M€ de restes-à-réaliser, c'est-à-dire non mandatées sur 2025 mais amenées à se réaliser sur 2026)*

# Budget Principal de la Commune : La Section d'investissement

Les **recettes totales de la section d'investissement**, hors excédent de fonctionnement capitalisés, s'élèvent à 4 450 936,84 € :

- 3 723 406,62 € en recettes réelles ;
- 727 530,22 € en recettes d'ordre (Amortissements, Plus-value sur cessions et opérations patrimoniales)

Elles se répartissent par chapitre de la façon suivante :

Recettes d'investissement – CA 2025		Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total réalisé
13	Subventions d'investissement	217 107		217 107
10222	FCTVA	245 951		245 951
10226	Taxe d'aménagement	60 249		60 249
165	Emprunts et dettes	3 200 100		3 200 100
27	Autres immobilisations financières	0		0
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0		0
24	Produits de cession des immobilisations	0		0
45	Opération pour compte de tiers	0		0
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections		665 928	665 928
41	Opérations patrimoniales		61 602,09	61 602
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>3 723 407</b>	<b>727 530</b>	<b>4 450 937</b>
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés			977 313

## Lexique

Dotations, fonds divers et réserves: ils comprennent le FCTVA (1) et le produit de la taxe d'aménagement (2)

Excédents de fonctionnement capitalisés: part du résultat de fonctionnement de l'année précédente affectée au financement des opérations de la section d'investissement

(1) Le FCTVA est une recette pour la commune versée par l'Etat qui permet de compenser, sur certaines dépenses d'investissement, la TVA payée par la commune sur ces dépenses car la commune, en tant que collectivité, n'est pas assujettie et ne récupère pas la TVA sur ses dépenses.

(2) Taxe perçue sur les opérations de construction, reconstruction ou agrandissement de bâtiments nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable de travaux)

## Budget Principal de la Commune : Budget Primitif 2026

- Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026.
- Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.
- Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.
- Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.
- Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la Collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) incluant notamment le versement des salaires des agents de la Ville, de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

# Budget Principal de la Commune : Budget Primitif 2026

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat sur le rapport d'orientation budgétaire présenté le 16 avril 2025.

Dans le prolongement du renouvellement municipal intervenu en mars 2026, la nouvelle équipe municipale fixe pour cette première année de mandat des orientations stratégiques structurantes, articulées autour **des priorités suivantes** :

- Structurer et planifier les projets d'aménagement urbain, afin de définir une vision cohérente et durable du développement du territoire,
- Renforcer la qualité du cadre de vie, par l'optimisation de l'entretien, de la rénovation et de la sécurisation des voiries communales,
- Poursuivre la valorisation du patrimoine communal, à travers des actions de rénovation des bâtiments publics et de préservation du patrimoine existant,
- Conforter la politique d'action sociale et les solidarités,
- Mettre en place une politique d'embellissement de la commune et de développement des mobilités douces
- Consolider la politique de réussite éducative, en renforçant les actions en direction de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.

**Equilibres du budget 2026** : le budget primitif s'équilibre à 18,729 M€ (dont 13,190M€ pour la section de fonctionnement et 5,539M € pour la section d'investissement)

# Budget Primitif 2026 de la commune : La section de Fonctionnement

Les **dépenses totales de la section de fonctionnement** ont été votées à 13 190 000 € :

- 10 440 246,94 € en dépenses réelles ;
- 2 749 753,00 € en dépenses d'ordre.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont constituées de quatre chapitres principaux :

- les charges à caractère général ;
- les charges de personnel ;
- les charges de gestion courante ;
- la dette.

Dépenses de fonctionnement – BP 2026		Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total réalisé
11	Charges à caractère général	2 984 963		2 984 963
12	Charges de personnel et frais assimilés	5 398 041		5 398 041
14	Atténuations de produits	774 781		774 781
65	Autres charges de gestion courante	1 053 229		1 053 229
66	Charges financières	178 864		178 864
67	Charges exceptionnelles	2 000		2 000
68	Dotations aux provisions	48 369		48 369
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>10 440 247</b>	<b>0</b>	<b>10 440 247</b>
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections		454 753	454 753
023	Virement à la section d'investissement		2 295 000	2 295 000
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>10 440 247</b>	<b>2 749 753</b>	<b>13 190 000</b>

# Budget Primitif 2026 de la commune : La section de Fonctionnement

## 1 – Charges de gestion courante

**Les dépenses à caractère général** ainsi que **les charges de personnel** ont vocation à être maîtrisées, tout en permettant **d’assurer la continuité et la qualité des missions de service public.**

Les charges de gestion courante correspondent **aux contributions obligatoires, aux subventions aux associations et aux budgets annexes.**

**Les subventions aux associations** représentent **une enveloppe financière de 175 000€** à laquelle **il faut rajouter les avantages en nature** (prêts de matériels, de salles municipales, mise à disposition de personnel, etc.).

**Pour les services du CCAS et du SAAD**, il est prévu **une subvention de 600 000€** nécessaire à l’équilibre du budget.

## 2 – Gestion de la masse salariale

Comme pour beaucoup de collectivités, ces charges constituent le premier poste de dépenses.

En 2026, les dépenses de personnel de la commune représentent **52 % des dépenses réelles de fonctionnement** (hors travaux en régie) .

Ce positionnement s’apprécie au regard des spécificités de la commune, notamment **son sur-classement touristique**, la gestion **d’un front littoral** comprenant **plusieurs ports et plages**, ainsi que **l’étendue de son territoire** (terrestre, maritime et forestier), qui la situe parmi **les communes de grande taille.**

# Budget Primitif 2026 de la commune : La section de Fonctionnement

Les **recettes totales de la section de fonctionnement** ont été votées à 13 190 000 € :

- 11 241 151,11 € en recettes réelles ;
- 100 125 € en recettes d'ordre ;
- 1 848 724 € de résultat reporté.

Les recettes de fonctionnement sont essentiellement constituées par les **produits des services, la fiscalité et les dotations de l'État**.

Recettes de fonctionnement – BP 2026		Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total réalisé
13	Atténuation des charges	75 000		75 000
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	648 986		648 986
73	Impôts et taxes	8 385 940		8 385 940
74	Dotations et participations	1 649 005		1 649 005
75	Autres produits de gestion courante	460 010		460 010
76	Produits financiers	10		10
77	Produits exceptionnels	2 200		2 200
78	Reprises sur provision	20 000		20 000
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>11 241 151</b>	<b>0</b>	<b>11 241 151</b>
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections		100 125	100 125
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>11 241 151</b>	<b>100 125</b>	<b>11 341 276</b>
R 002 Résultat reporté ou anticipé				1 848 724
<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>				<b>13 190 000</b>

# Budget Primitif 2026 de la commune : La section de Fonctionnement

## 1 – Produits des services et ventes diverses

L'évolution des charges, que ce soit à caractère général ou de personnel, pèse fortement sur nos services et contraignent également les marges de manœuvres disponibles.

De plus, le nombre d'enfants continue à baisser sur l'année à venir (pour rappel, en lien avec le conventionnement avec la CAF les tarifs ont diminué en 2024 pour les familles ayant des enfants hors de la commune). Afin de conserver le pouvoir d'achat des familles, la Commune a choisi, cette année encore, de geler l'évolution des tarifs municipaux, notamment ceux de la cantine et des ALSH. L'objectif étant de diminuer les contributions demandées aux Lantonnais pour l'accueil de leurs enfants et ce à compter du 01 Janvier 2027.

Quant aux tarifs liés au domaine public, ils ont été réajustés et simplifiés.

## 2 – Dotations

La recette des dotations et participations de 2025 représentait **1 717 k€** dont **1 308 k€** de Dotation de Fonctionnement.

A ce jour, après notification des dotations 2026, le montant définitif se traduit par :

- une stabilité de la Dotation Globale de Fonctionnement sur la valeur du budget 2025, soit **926 k€** ;
- une légère augmentation de la Dotation Nationale de Péréquation, soit **207 k€** ;
- une stabilité de la Dotation de Solidarité Rurale à hauteur de **193 k€** (équivalent au montant 2025, la commune a perdu l'éligibilité à la fraction cible de la DSR au regard de ses caractéristiques (population, niveau de vie moyen))

Selon les chiffres officiels de la Direction Générale des Finances Publiques, le montant 2026 sera de **1 326 k€** (*comparativement au 1 308 K€ de 2025*).

# Budget Primitif 2026 de la commune : La section de Fonctionnement

## 3 – Produit de la fiscalité

### ⇒ FISCALITE INDIRECTE

La recette des droits de mutation de 2022 représentait 913 k€, en 2023, 622 K€ et en 2024, 377 K€ et en 2025, 556 k€.

Les droits de mutation représentent une part importante de nos ressources, mais revêtent un caractère aléatoire soumis au contexte économique.

Le prévisionnel 2026 a été évalué à 614 k€.

### ⇒ FISCALITE DIRECTE

Pour rappel, en 2024, à la suite de l'entrée de la commune dans le périmètre d'application de la Taxe sur les Logements Vacants au profit de l'État, la THLV n'est plus applicable sur le territoire communal. La commune a perdu le produit de la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants, qui s'élevait en 2023 à 35 988 €. Elle a été compensée dès 2024 à hauteur de 33 797 €, puis à hauteur du même montant en 2025.

De plus, la commune a voté en 2023 la majoration du produit de la THRS, entrée en vigueur en 2024 : le produit s'est élevé à 157 036 € en 2024, puis à 149 828 € en 2025, ce que la majoration du produit de THRS donnerait en 2026 soit 146 711 €.

Ainsi, le maintien des taux communaux de 2025 sera proposé lors du vote du BP 2026 :

- Taxe foncière : 38,82 % ;
- Taxe sur le foncier non bâti : 24,96 % ;
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 22,31 % ainsi que le maintien de majoration à 20 %



# Budget Primitif 2026 de la commune : La section d'investissement

Les **dépenses d'investissement** votées sont évaluées à 5,539 M€, et représentent :

- les dépenses obligatoires (opérations d'ordre, dettes) pour 638 744,46 € ;
- la reprise des restes à réaliser pour 1 586 903,85 € ;
- les dépenses d'équipement pour 2 700 823,60 € ;
- un solde d'exécution reporté négatif à hauteur de 610 529,09 € ;
- autres immobilisations financières pour 2 000 €.

Les dépenses d'investissement seront financées par les ressources propres de la Collectivité (Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) (1), Taxe d'Aménagement (2) et les subventions réserves). Par ailleurs, aucun emprunt n'est programmé par la commune.

Dépenses d'investissement – BP 2026		Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total réalisé
20	Immobilisations incorporelles	50 000		50 000
204	Subventions d'équipement versées	0		0
21	Immobilisations corporelles	2 261 424		2 261 424
23	Immobilisations en cours	389 400		389 400
16	Emprunts et dettes assimilées	538 619		538 619
13	Subventions d'investissement	0		0
26	Participations et créances rattachées	0		0
27	Autres immobilisations financières	2 000		2 000
45	Opération pour compte de tiers	0		0
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections		100 125	100 125
41	Opérations patrimoniales		0	0
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>3 241 443,06</b>	<b>100 125,00</b>	<b>3 341 568</b>
001	001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE		0	610 529
	Restes à réaliser			1 586 903
<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>				<b>5 539 000</b>

(1) Le FCTVA est une recette pour la commune versée par l'Etat qui permet de compenser, sur certaines dépenses d'investissement, la TVA payée par la commune sur ces dépenses car la commune, en tant que collectivité, n'est pas assujettie et ne récupère pas la TVA sur ses dépenses.

(2) Taxe perçue sur les opérations de construction, reconstruction ou agrandissement de bâtiments nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable de travaux)

## Budget Primitif 2026 de la commune : La section d'investissement

Les opérations dans le budget (et donc le vote du budget) sont présentées sous le format ci-dessous :

Détail des opérations d'équipement	BP 2026
11 – Travaux de bâtiments divers	274 823
12 – Travaux de voirie	500 000
14 – Acquisition de matériel / véhicules / divers	460 000
15 – Services techniques	25 000
20 - Terrain	22 000
21 – Développement durable et économique	281 000
26 – Equipements sportifs	230 000
29 – Etude, PLU, stratégie urbanistique	908 000
<b>Total des opérations</b>	<b>2 700 823</b>

Dans **un contexte de renouvellement de la mandature à la suite des élections municipales de mars 2026**, l'année sera consacrée à **l'élaboration du Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour la période 2027–2033**, cette phase de structuration aura un impact sur la programmation des investissements **à court terme**, sans pour autant remettre en cause le maintien **d'un niveau d'investissement dynamique**.

Comme indiqué ci-contre, **les dépenses d'équipement s'élèvent en 2026 à 2 700 823,60**

# Budget Primitif 2026 de la commune : La section d'investissement

Les **recettes d'investissement** votées sont évaluées à 5,539 M€, réparties de la manière suivante :

Recettes d'investissement – BP 2026		Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total réalisé
13	Subventions d'investissement	0		0
10222	FCTVA	453 815		453 815
10226	Taxe d'aménagement	80 000		80 000
165	Emprunts et dettes	1 000		1 000
27	Autres immobilisations financières	2 000		2 000
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	5 000		5 000
24	Produits de cession des immobilisations	50 000		50 000
45	Opération pour compte de tiers	0		0
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections		454 753	454 753
41	Opérations patrimoniales		0,00	0
021	Virement de la section de fonctionnement		2 295 000	2 295 000
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>591 815</b>	<b>2 749 753</b>	<b>3 341 568</b>
0	Restes à réaliser			838 090
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés			1 359 342
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>				<b>5 539 000</b>

## Budget Primitif 2026 de la commune : L'endettement

- **Le remboursement du capital** des emprunts en cours représente **538 619€ sur 2026**.
- **L'encours de dette** au **1<sup>er</sup> janvier 2026** est de **6 440 042,14 €**.
- La dette communale est classée à **100 % de son encours en A1**, soit le degré **le plus sécurisé selon la charte GISSLER** [référentiel national adopté après la crise des emprunts toxiques qui classe la dette selon son risque de structure et de taux qui va de A1 (risque nul) à F6 (très élevé)].
- La Commune **ne dispose d'aucun emprunt dit toxique** dans son portefeuille de dette.
- **Le niveau d'endettement** apparaît **contenu** au regard des caractéristiques **d'une commune littorale, confrontée à des évolutions démographiques** et à **des besoins d'adaptation réguliers**, tout en **s'inscrivant dans un contexte d'attractivité touristique** contribuant à **la dynamique économique locale**
- **Sur la base des chiffres 2026, le taux d'endettement est de 6,38 %** (annuité de la dette/recettes réelles de fonctionnement). **La capacité de désendettement** (encours de la dette/épargne brute) définit la capacité à dégager un autofinancement suffisant pour rembourser la dette. Elle est exprimée en année et **s'élève en 2025 à 4,24 années**.

# Budget Annexe Forêt : Compte Financier Unique 2025

Le budget annexe de la forêt retrace les écritures liées à **gestion de la forêt communale**.

Il traduit la volonté de la Municipalité de **pratiquer un mode de gestion doux et durable** avec la mise en œuvre d'un **plan d'aménagement de la forêt établi pour une durée de 15 ans (2019-2033)**.

La forêt constitue une source de revenus, ainsi qu'un patrimoine pour les générations futures.

Résultat 2025	Fonctionnement	Investissement	Total
Total des recettes	951 400,21	0	951 400,21
Total des dépenses	527 388,51	0	527 388,51
Résultat de l'exercice	424 011,70	0	424 011,70
Résultat reporté (2024)	257 965,56	0	257 965,56
<b>Résultat de clôture</b>	<b>681 977,26</b>	<b>0</b>	<b>681 977,26</b>

En 2025, **les dépenses s'élèvent à 527 388,51 € et les recettes à 951 400,21 €**.

**Le budget annexe forêt**, principalement porté par les coupes de bois, enregistre un résultat de **l'exercice 2025 de 424 011,70 €** et un résultat de clôture de **681 977,26 €**.

L'affectation de ce résultat sur le Budget Primitif 2025 fera l'objet d'une délibération spécifique.

A noter qu'il n'y a rien dans la section d'investissement, **les équipements nécessaires sont portés par le budget de la ville**.

## Budget Annexe Forêt BP 2026 : La section de fonctionnement

Les **recettes de fonctionnement**, principalement issues du produit des ventes de bois, s'élèvent à 692 988 €. A ces recettes s'ajoute l'excédent reporté à hauteur de 681 977 €, soit un total de **1 375 000 €**.

Recettes de fonctionnement – BP 2026		Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total réalisé
013	Atténuation des charges	500		500
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	692 513		692 513
73	Impôts et taxes			0
74	Dotations et participations			0
75	Autres produits de gestion courante	10		10
76	Produits financiers			0
77	Produits exceptionnels			0
78	Reprises sur provision			0
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>693 023</b>	<b>0</b>	<b>693 023</b>
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections			0
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>693 023</b>	<b>0</b>	<b>693 023</b>
<b>R 002 Résultat reporté ou anticipé</b>				<b>681 977</b>
<b>Total recettes de fonctionnement cumulées</b>		<b>693 023</b>	<b>0</b>	<b>1 375 000</b>

## Budget Annexe Forêt BP 2026 : La section de fonctionnement

Les **dépenses de fonctionnement** à hauteur de **1 375 000 €** sont réparties de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement – BP 2026		Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total réalisé
011	Charges à caractère général	973 990		973 990
012	Charges de personnel et frais assimilés	100 000		100 000
014	Atténuations de produits			0
65	Autres charges de gestion courante	301 010		301 010
66	Charges financières			0
67	Charges exceptionnelles			0
68	Dotations aux provisions			0
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>1 375 000</b>	<b>0</b>	<b>1 375 000</b>
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections			0
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 375 000</b>	<b>0</b>	<b>1 375 000</b>

Le reversement de l'excédent au budget communal **s'élèvera en 2026 à hauteur de 285 000 €** et fera l'objet d'une délibération spécifique.

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le



ID : 033-213302292-20260427-CFU2025COM-BF